

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°24

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 14 septembre 2023, s'est réuni le 22 septembre 2023 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

Nombre de votants : 29

Date de convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME		X		BOUCHARD MARC	X		
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	PONCIN GEORGES		X POUVOIR A MME KOROSEC		LOTTE BERNARD		X	
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE			X
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE		X POUVOIR A MR FERRE		MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL		X		BODILLARD MARIE-CLAUDE		X	
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X			JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL			X	BOULANGER PAUL			X
	SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE	X		
	CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X
RABUEL CLAUDE	X			LAURENT MICHELE		X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN		X		BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE	X			CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE	X			DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X
	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X

La séance est ouverte à 8h30

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Romain Cottey assure le secrétariat de séance de l'assemblée

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU N° 23 DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2023

Le procès-verbal du dernier Comité Syndical est approuvé à l'unanimité.

3. ORDURES MENAGERES - POINT SUR LES PASSAGES EN C 0,5 OU EN APPORT VOLONTAIRE

Mr Ferré indique que 4 communes sont passées en C 0,5 en juillet. Il dresse également le bilan de la reprise en régie des collectes ordures ménagères sur les 33 communes et la mise en place de 2 colonnes ordures ménagères sur St Didier sur Chalaronne (Carillon, Rue Berlioz).

Un travail d'analyse est en cours afin de ne maintenir en collecte C1 que les gros producteurs qui après le tri à la source des recyclables et des biodéchets produisent des déchets qui par leur nature ou leur quantité ne peuvent se limiter à une collecte par quinzaine.

La Commune de Peyzieux est passée en apport volontaire intégralement au 1^{er} juillet. Mr Cottey indique que les usagers sont satisfaits et que les craintes initiales de dépôts sauvages, d'odeur et d'insalubrité s'avèrent injustifiées. Il rappelle tout de même la clé du succès qui est la proximité des colonnes et des habitations. Mr Ferré précise que ce système a permis une amélioration du tri entre 2022 et 2023.

Un élu demande quel est le volume accepté par le tambour. Mr Ferré précise que le volume des sacs ne doit pas excéder 40 litres et que le dépôt est facturé 1.80 € le dépôt. Mr Ferré rappelle qu'il y a toujours 10 colonnes à disposition pour mettre en place ce type d'installation au sein des Communes qui le souhaiteraient.

Mr Viot constate que la cible à privilégier sont les logements collectifs.

4. EVOLUTION 2022/2023 DES TONNAGES ORDURES MENAGERES, COLLECTES SELECTIVES ET DECHETERIES

Monsieur Ferré présente les évolutions 2022/2023 des tonnages ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries selon les dernières données connues au jour du Comité Syndical :

- OMR: 2 659 T en baisse de 6,5 %/2022
- Emballages: 827 T en hausse de 11% /2022
- Papier: 353 T en baisse de 14% / 2022
- Verre: 1 159 T en hausse de 6,6% /2022.

Il précise que certains points d'apports volontaires seront renforcés en fonction des taux de remplissages. Certains élus ont abordé le sujet de la collecte des emballages en porte à porte, une analyse sera faite ultérieurement pour exposer les coûts humains et matériels que cela engendrerait.

Concernant les flux en déchèteries, Mr Ferré indique que la tendance est à la baisse. La mise en place progressive de la responsabilité élargie des producteurs des produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB) interroge sur plusieurs points :

- L'arrêt de la facturation aux artisans aux professionnels du bâtiment ?
- L'interdiction ou non de l'accès aux déchèteries publiques pour les professionnels du bâtiment ?

5. ANALYSE DES RECETTES RI PREMIERS SEMESTRES 2020 A 2023, EVOLUTIONS TARIFS 2024, MINIMUM FACTURABLE

Mr Ferré présente la facturation du 1^{er} semestre 2023 et évoque les possibilités sur l'évolution des tarifs 2024. Il indique que les tarifs augmentent mais que la facturation moyenne reste stable.

Facturation globale Semestre 1 en k€

	2020	2021	2022	2023	Ecart 23/22	
					en €	en %
S=	1 139,4 €	1 200,6 €	1 236,5 €	1 265,0 €	28,5 €	2%
BdV	292,6 €	349,2 €	346,6 €	392,5 €	45,9 €	13%
Tot	1 432,0 €	1 549,8 €	1 583,1 €	1 657,5 €	74,4 €	5%
M+C	90,0 €	95,0 €	130,0 €	125,6 €	-4,4 €	-3%
Total	1 522,0 €	1 644,8 €	1 713,1 €	1 783,2 €	70,1 €	4%

Facture moyenne par Foyer particulier SEM 1 en €					Ecart 23/22	
	2020	2021	2022	2023	en €	en %
S=	77,57 €	78,93 €	79,38 €	80,52 €	1,14 €	1%
BdV	68,68 €	79,70 €	74,35 €	81,68 €	7,33 €	10%
M+C	82,00 €	86,40 €	100,39 €	95,86 €	-4,53 €	-5%

Facture moyenne des Pros Adm SEM 1					Ecart 23/22	
	2020	2021	2022	2023	en €	en %
S=	292,0 €	285,7 €	323,7 €	331,3 €	7,6 €	2%
BdV	135,5 €	181,7 €	382,3 €	456,5 €	74,2 €	19%

Mr Ferré indique que l'évolution des tarifs 2024 sera donc à réfléchir pour le prochain Comité Syndical.

6. DELIBERATION RELATIVE A LA CONVENTION TRIPARTITE ORGANOM-CC LA VEYLE-SMIDOM 2023-2025 AU TITRE DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Mr Ferré rappelle que par la délibération du 16 décembre 2022 le Comité Syndical a approuvé les conventions tripartites ORGANOM-CC La Veyle-SMIDOM au titre des années 2021 et 2022.

La convention définit les conditions financières de la livraison et du traitement des ordures ménagères à l'usine Ovade gérée par Organom.

Le Comité Syndical est invité à approuver la convention tripartite ORGANOM-CC La Veyle-SMIDOM pour les 3 années 2023 à 2025. Le projet de convention est joint à la présente note de synthèse.

Mr Viot s'interroge sur le coût de traitement des déchets d'Organom par rapport au Sytraival. Il propose qu'un groupe de travail soit créé afin de trouver des solutions pertinentes pour sortir de cette situation.

La Communauté de Communes de la Veyle a adhéré à Organom mais pas le Smidom. Mr Ferré rappelle que l'entité Smidom est composée des deux Communautés de Communes et qu'elles se doivent d'être solidaires.

Mme Cleyet-Marrel Claude indique qu'elle s'est rapprochée d'un avocat afin d'avoir des précisions sur les modalités pour sortir de la convention Organom. Il est impossible aujourd'hui de se libérer de celle-ci sans un accord Commun de tous les adhérents d'Organom.

Le Comité Syndical, par 26 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, APPROUVE la délibération relative à la convention tripartite Organom-Communauté de Communes de la Veyle -Smidom 2023-2025.

7. TRAVAUX DECHETERIE DE SAINT-JEAN-SUR-VEYLE

Mr Jarret présente l'avancement des travaux de la déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle. Pour rappel, elle est fermée depuis le lundi 28 août pour différents travaux mis en conformité.

Les usagers de St Jean vont globalement à Vonnas, une augmentation des passages est constatée.

8. MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS PLPDMA

Monsieur Ferré présente les diverses actions PLPDMA mises en œuvre ces derniers mois :

- Le Smidom organise des opérations en déchèterie :
 - Déchèterie de St Etienne : Journée de prévention mercredi 13 septembre.
 - Déchèterie de Vonnas : Journée Broyage qui se tiendra le mercredi 4 octobre.
- La distribution des composteurs individuels dans chaque commune, représente à fin août 1020 composteurs vendus.
- Un test abri bacs « Biodéchets » en apport volontaire sera mis en place sur trois points à Montmerle.
- L'action 1 du PLPDMA concerne la démarche d'éco exemplarité des communes du Smidom.
 - Pour répondre à cet objectif, un audit sur le tri du papier dans les administrations et établissements publics (écoles) est en cours à ce jour. Mme Berger Céline (auditrice) présente ses premiers retours.

Mr Eckert quitte la réunion à 10H

9. DELIBERATION ACTUALISATION DE TARIFS ACCESSOIRES COMPOSTAGE COLLECTIF OU PRESTATIONS SMIDOM

Le Comité Syndical est invité à approuver 3 nouveaux tarifs :

- Les panneaux d'informations sur le compostage partagé dont le cout est de 100 €, subventionné à hauteur de 50€ par le Sytraival; Mr Ferré propose un prix de vente de 50 € par le Smidom.
- Au vu de l'évolution des demandes de bio seau hors achat de composteurs. Le Président propose de mettre en place un tarif à hauteur de 3€ (prix achat 2,86 € ttc)
- Au vu de l'évolution des coûts des carburants et du temps effectif consacré par les agents aux livraisons à domicile des bacs, il est nécessaire d'ajuster le prix de cette prestation. Le Président propose un tarif de 12€ (ancien tarif de 8€).

Le Comité Syndical, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, APPROUVE les tarifs proposés.

10. DELIBERATION RELATIVE AU PASSAGE DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE M14 A L'INSTRUCTION BUDGETAIRE M4

Mr Ferré indique qu'à la suite de l'analyse du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023, Madame la Préfète a rappelé que selon la jurisprudence constante qui s'applique aux syndicats financés par la redevance incitative, la nomenclature à appliquer est celle des SPIC. A savoir, l'instruction budgétaire et comptable M4 et non M14 utilisée jusqu'à présent.

Madame la Préfète a par ce même courrier rappelé que la mise en œuvre de la M4 devra être effective dès le vote du budget 2024.

Le Comité Syndical est invité à approuver le passage par le SMIDOM de l'instruction budgétaire et comptable M14 à M4 dans le cadre de l'élaboration et exécution du budget 2024.

Le Comité Syndical, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, APPROUVE les tarifs proposés.

11. DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A EMMAÛS

Emmaüs est partenaire du SMIDOM dans le cadre de l'action recyclerie mise en œuvre sur le site de la déchèterie de Vonnas.

L'association projette la création d'une salle de vente sur la commune de Vonnas afin de dynamiser la vente et le réemploi d'objets. Ce projet s'inscrit pleinement dans la mouvance économie circulaire du PLPDMA SMIDOM. A ce titre Emmaüs sollicite le soutien financier du Smidom à hauteur de 2 500€.

Monsieur Ferré propose au Comité Syndical d'approuver la délibération.

Le Comité Syndical, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, APPROUVE l'obtention de la subvention sous réserve de validation par la commune de l'ouverture de ce point de vente et de la mise en œuvre effective de ce projet.

12. DELIBERATION ATTRIBUTION D'UNE CARTE D'ACHAT PAR LA CAISSE D'EPARGNE TRESORERIE

Le Président du SMIDOM ou son personnel sont occasionnellement conduits pour les besoins du service à procéder à des achats sur internet ou auprès de fournisseurs n'ayant pas ouvert de compte au SMIDOM.

Afin de ne plus recourir à des avances de fonds par le Président ou le personnel, le SMIDOM souhaite souscrire une carte d'achat auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

La carte achat est d'une durée d'un an reconductible deux fois.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Epargne de RHONE ALPES sera mise en place au sein du SMIDOM compter du 15 octobre 2023 pour 1 an renouvelable par tacite reconduction.

La Caisse d'Epargne met à la disposition du SMIDOM la carte d'achat des porteurs désignés.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de la commune est fixé à 12 000 euros pour une périodicité annuelle.

La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 300 euros.

L'abonnement à la plateforme E CAP est obligatoire et permet de paramétrer la carte et de suivre l'évolution des dépenses : 75 € annuel

Une commission de 0.50 % sera due sur toute transaction sur son montant global

Le Comité Syndical est invité à autoriser le Président à solliciter l'attribution d'une carte d'achat auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et à signer tout document relatif à cette solution.

Le Comité Syndical, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, AUTORISE le Président à signer tous documents pour l'obtention de cette carte achat.

13. QUESTIONS DIVERSES

Pour information, une session Repair Café s'est tenue ce lundi 18 septembre dans la continuité des dernières actions menées sous l'impulsion du Smidom. Le Repair Café de Méziériat devrait voir le jour courant février 2024.

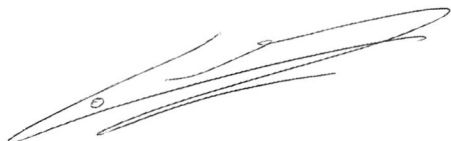
Mr Peigné demande une information concernant le refus de souches d'arbres et de bambous sur la plateforme DCR01 à Baneins et en déchèterie. Mr Ferré indique qu'un retour sera fait par mail directement à l'utilisateur. Pour information les souches d'arbres ne sont pas considérées comme étant des déchets verts (elles ne sont pas acceptées en déchèteries), DCR01 peut les accepter mais avec un coût supplémentaire compte tenu du broyage spécifique.

La séance est levée à 10h38.

LE PROCHAIN COMITE AURA LIEU LE 10 NOVEMBRE 2023

Le secrétaire de séance

Cottey Romain



Le Président

Paul Ferré

